



## CAPL LISTE D'APTITUDE DE C EN B

DU 14 NOVEMBRE 2017

La CAP locale liste d'aptitude de C en B s'est tenue ce mardi 14 novembre 2017.

Pour le département des Côtes d'Armor, **25** agents ont fait acte de candidature pour un potentiel de promotion de **5**.

**Trois** agents étaient classés « **excellent** », **8** en « **très bien** » et **14** en « **à revoir** ».

À l'issue de la CAPL, **3** agents classés « **à revoir** » ont été reclassés en « **très bon** » et **trois** agents « **très bons** » ont été reclassés en « **excellent** ». La liste qui sera proposée en CAPN compte désormais **6** personnes.

- **GAUDE** Sylvie
- **RUELLAN** Marie-Ernestine
- **KERSUAL** Valérie
- **AUBERVAL** Jean-Éric
- **MARTIN** Arlette
- **GAUDU** Catherine

### LES CRITÈRES DE L'ADMINISTRATION :

Ce qu'il faut retenir de cette CAPL c'est que les critères de l'administration sont pour le moins arbitraires.

Ainsi, afin que sa candidature soit considérée comme « utile », le candidat doit être au moins agent principal et avoir a minima 40 ans, la cible privilégiée se situant entre 45 et 55 ans. Pourquoi donc laisser la possibilité aux personnes remplissant les conditions statutaires (*être agent agent administratif ou technique et justifier de 9 ans d'ancienneté au moins de service publiques*) de se présenter pour qu'au final leur candidature soit d'office rejetée !!!

Ainsi, dans le 22 la totalité des candidatures d'agents de moins de 40 ans a été rejetée (*3 dossiers sur les 25*). Pour l'administration, ces agents doivent privilégier les concours.

Ensuite, il faut avoir le soutien sans faille de son chef de service. Ce qui se traduit par :

- Un maximum de bonifications sur les 5 dernières années (*même les 10 dernières !*)
- Un maximum de croix du tableau synoptiques coché en « **excellent** »
- La meilleure évaluation possible
- L'accent mis dans les appréciations sur l'aptitude à accéder au grade supérieur.

**Le critère déterminant est que le candidat soit poussé par son chef de service car certains responsables sous-estiment ou occultent l'importance de l'appréciation générale pour porter un dossier ! Même très élogieuses, des appréciations identiques d'une année sur l'autre peuvent s'avérer pénalisantes.**

Enfin, il faut impérativement présenter sa candidature chaque année. Il faut également accepter une mobilité géographique et fonctionnelle.

Pourtant, les critères retenus ne sont pas forcément les mêmes d'un dossier à l'autre malgré les affirmations de la direction. Pour exemple, le dossier d'une collègue postulante, en congé longue maladie d'une année, s'est vue classée « **à revoir** » car seule cette année d'absence a été retenue pour l'examen du dossier. Les neuf années précédentes ont été occultées malgré l'évaluation très positive de sa notation (*il faut qu'elle refasse ses preuves!!!*). C'est la double peine !!!

En conclusion, les modalités d'élaboration de la liste d'aptitude à la DGFIP reproduisent un système qui privilégie le mérite en toute opacité. La CGT Finances Publiques condamne cette modalité de sélection porteuse de dérives clientélistes et qui vise à transformer les élus en « **jury d'aptitude** ».

La CGT considère que le concours doit être la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire. Elle revendique que se substitue à la liste d'aptitude un véritable examen professionnel.

La CAPL étant une CAP préparatoire, la CGT revendique que tous les candidats soient classés en « **excellent** » et que le système des potentialités soit abandonné. Nous refusons d'opposer les agents entre eux dans ce système qui ne repose sur aucun critère objectif.

En outre, les élus CGT Finances Publiques ont rappelé dans le cadre de leur déclaration liminaire que le faible nombre de candidats promus n'a qu'une seule et unique explication : les budgets successifs d'austérité et la logique de réduction drastique des dépenses et des rémunérations chaque année.

**Nous exigeons de vraies possibilités de carrière avec un taux de promotion à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité.**

Vos représentantes CGT en CAPL : Yvane **LE DROGOFF**

Isabelle **GRANGIENS**